

AIDE AUX JEUNES ATHLETES

Année 2017

1) Critères

- Être licencié dans un club stéphanois appartenant à une fédération délégataire ou paralympique depuis au moins 3 ans
- Être âgé de 20 ans au plus ou 25 ans au plus pour les licenciés sous statut étudiant
- Être classé au niveau national (qualification à finaliste) dans sa catégorie d'âge, **pour les sports individuels**
- Attester d'une sélection en équipe de ligue et plus haut (¼ sud-est, secteur) **pour les sports collectifs**
 - Être amateur

2) Matérialisation de l'aide

- Par convention annuelle bipartite entre la Ville de Saint-Étienne et le club

3) Comment postuler

- Retourner le dossier de candidature, accompagné des pièces justificatives au plus tard le **12 juin 2017** à l'adresse suivante :

DIRECTION DES SPORTS
Service Vie Sportive
5 Allée des frères Gauthier
42000 Saint-Étienne

Tout dossier parvenu hors délais ou incomplet ne sera pas examiné

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les demandes de dossiers de bourses aux athlètes de haut niveau. Le destinataire des données est : la Ville de Saint-Étienne. Conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction des Sports. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant

DOSSIER DE CANDIDATURE

LE CLUB

NOM :

ADRESSE :

Tél :

Email :

Nom du Président :

Lieu d'exercice de l'activité sportive :

Descriptif des actions du club pour le haut niveau :

Responsable du suivi :

LE SPORTIF

Photo

IDENTITE

M MME Mlle

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tel :

Email :

Licences : Joindre une copie des licences sportives des trois dernières saisons

FORMATION

Scolarité :

- niveau d'études :
- Diplôme (s) obtenu (s) :
- Situation particulière (section sportive , STAPS ...) :

Emploi (éventuel) :

- Poste occupé :
- Lieu de travail :
- nature du contrat :

Recherche d'emploi : oui - non

PARCOURS SPORTIF

Sports individuels

DISCIPLINE :

SAISON 2014-2015

Résultats obtenus au niveau national (de sa catégorie d'âge, de la qualification à finaliste)

Podium aux championnats de France (de sa catégorie d'âge, à l'exclusion des deuxièmes divisions et divisions inférieures)

Sélections en équipe de France (de sa catégorie d'âge)

Résultats obtenus au niveau international (de sa catégorie d'âge, de finaliste à podium) :

Championnats d'Europe, du Monde et Olympique

Appartenance à un pôle sportif :

SAISON 2015-2016

Résultats obtenus au niveau national (de sa catégorie d'âge, de la qualification à finaliste)

Podium aux championnats de France (de sa catégorie d'âge, à l'exclusion des deuxièmes divisions et divisions inférieures)

Sélections en équipe de France (de sa catégorie d'âge)

Résultats obtenus au niveau international (de finaliste à podium) :

Championnats d'Europe, du Monde et Olympique

Appartenance à un pôle sportif :

PARCOURS SPORTIF

Sports collectifs

DISCIPLINE :

SAISON 2014-2015

Sélections obtenues en ligue et plus ($\frac{1}{4}$ sud-est, de secteur) (de sa catégorie d'âge)

Sélections en équipe de France (de sa catégorie d'âge)

Appartenance à un pôle sportif :

SAISON 2015-2016

Sélections obtenues en ligue et plus ($\frac{1}{4}$ sud-est, de secteur) (de sa catégorie d'âge)

Sélections en équipe de France (de sa catégorie d'âge)

Appartenance à un pôle sportif :

PROJET SPORTIF

- Le candidat joindra une lettre de motivation exposant son projet sportif,
- Le Président de l'association joindra une lettre motivée, attestant du niveau de l'athlète et de **son soutien** à l'athlète. Il exprimera clairement les objectifs sportifs de la saison sportive prochaine,
- A la fin de la saison sportive, le Président adressera à la Ville de Saint-Étienne :
 - ▶ le bilan sportif établi sur la base des objectifs exprimés et des résultats atteints,
 - ▶ le bilan financier justifiant l'investissement réalisé et le bien fondé de l'aide municipale et produira les photocopies des factures.
- Le Président se porte garant de la participation de l'athlète à toutes actions de communication et de promotion sportive portées par la Ville de Saint-Étienne et notamment lors de la cérémonie de remise de la bourse susceptible de lui être accordée,
- Il s'engage à apposer le logo de la Ville de Saint-Étienne sur les équipements de l'athlète et à communiquer sur le soutien accordé

Pour le Club :

Date :

Signature :